

ALTUR INVESTISSEMENT
Société en commandite par actions au capital de 11.928.452,50 euros
SIEGE SOCIAL : 9 rue de Téhéran
75008 PARIS
491 742 219 RCS PARIS

(la « Société »)

DECISION DU GERANT EN DATE DU 17 JUIN 2020

L'an deux mille vingt,
Le dix-sept juin,
A quatorze heures,

Le Gérant de la Société, la société par actions simplifiée ALTUR GESTION, elle-même représentée par son Président, la société par actions simplifiée TURENNE HOLDING, elle-même représentée par son Président, Monsieur Français LOMBARD (le « Gérant »),

après avoir rappelé au préalable :

- que le 16 juin 2020 s'est tenue à huit clos l'assemblée générale de la Société se prononçant (parmi d'autres points) sur l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (l'« Assemblée Générale ») ;
- que l'Assemblée Générale a constaté l'existence de sommes distribuables pour un montant de 3.602.906,21€ et a décidé de verser aux porteurs d'actions ordinaires de la Société un dividende pour un montant brut de 0,12€ par action ordinaire (le « Dividende ») ;
- que l'Assemblée Générale a décidé d'offrir à chaque actionnaire porteur d'actions ordinaires la possibilité d'opter pour le paiement du Dividende :
 - en numéraire ; ou
 - en actions nouvelles de la Société ;
- que l'Assemblée Générale a décidé que les actions ordinaires nouvelles, en cas d'exercice de l'option du paiement du dividende en actions, seront émises à un prix unitaire égal à 90 % de la moyenne des premiers cours cotés sur le marché Alternext d'Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision de mise en distribution diminué du montant net du Dividende arrondi au centime d'euro supérieur,


Décide de fixer, en application des règles susmentionnée, à 4,19€ le prix d'émission des actions ordinaires nouvelles qui seront remises en paiement du Dividende (en cas d'exercice de l'option).

Le Gérant rappelle que, conformément aux termes de la deuxième résolution de l'Assemblée Générale, les porteurs d'actions ordinaires pourront opter pour le paiement du dividende en numéraire ou pour le paiement du dividende en actions ordinaires nouvelles entre le 24 juin 2020 (inclus) et le 9 juillet 2020 (inclus), en adressant leur demande aux intermédiaires financiers habilités à payer ledit dividende ou, pour les actionnaires porteurs d'actions ordinaires inscrits dans les comptes nominatifs purs tenus par la Société, à son mandataire (CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées Générales - 14, rue Rouget de Lisle 92862 Issy-les-Moulineux Cedex 9). Pour les actionnaires qui n'auront pas exercé leur option d'ici le 9 Juillet 2020 (inclus), le dividende sera payé uniquement en numéraire.

Les actions ainsi émises en paiement du Dividende feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris. Elles comporteront les mêmes droits et obligations que les actions ordinaires déjà émises et seront entièrement assimilées aux actions déjà admises aux négociations.

Une copie du procès-verbal de l'Assemblée Générale est mise à disposition des actionnaires de la Société sur le site internet de la Société (www.altur-investissement.com).

De tout ce qui a été prévu ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui est signé par le Gérant et sera conservé au siège social de la Société.



Le Gérant

ALTUR GESTION
Représentée par son Président, la SAS Turenne Holding,
elle-même représentée par son Président M. François LOMBARD